

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00**

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Brayre, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation 09 décembre 2021	<b>Étaient Présents :</b> MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, THOIREY Isabelle, membres titulaires, M. Jacky LEDRU, membre suppléant.
Date d'affichage 09 décembre 2021	<b>Étaient excusés :</b> M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Christophe LEDIEU M. CHÉRON Michel M. GAUTHIER Renaud M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE-TOLRA M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU M. PLUT Jean-Claude Mme RENARD Candy donne pouvoir à Patrick GRÉMILLON Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Dominique FLAMENT Mme STERBA Eléonora donne pouvoir à Jean-Pierre MARTEL
Nombre de conseillers En exercice 42 Présents 33 Votants 39	

Monsieur Sébastien MORIN est nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président

## **1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **1.1 – Conseiller numérique : convention de partenariat avec le département**

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité, la convention relative au partenariat avec le département pour la mise à disposition d'un conseiller numérique.

### **1.2 – Office de Tourisme : renouvellement de convention**

Le Conseil Communautaire a entériné, à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'objectifs pour une durée de 3 ans.

### **1.3 – ABOI : renouvellement de convention**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a entériné le renouvellement de la convention d'objectifs pour une durée de 3 ans.

### **1.4 – Marché d'assurances 2022 -2025 : attribution du lot Cyber risque**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a validé l'attribution du lot n° 6, Cyber risque au groupement Sarre et Moselle (mandataire) / HISCOX pour un montant de 1 150 € H.T.

### **1.5 – Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : rapport d'activités 2020**

Le Conseil Communautaire a acté à l'unanimité, le rapport annuel 2020 du syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois.

## **1.6 – Voie douce desservant le centre de St-Calais et la ZA du Pressoir**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la création de circulation douce sur la ZA du Pressoir et validé toutes démarches utiles au bon déroulement de cette opération.

La mairie de Saint-Calais est désignée maître d'ouvrage sur ce dossier.

## **2. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **2.1 – Les chalets de Lavaré : tarifs 2022**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a déterminé les nouvelles conditions et la nouvelle grille tarifaire 2022 applicables à la location des chalets situés à Lavaré.

### **2.2 – Ordures ménagères : RIEOM 2022**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé les grilles tarifaires à la Redevance Incitative des Enlèvements des Ordures Ménagères pour l'année 2022.

### **2.3 – OPAH : attribution de subvention aux particuliers**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé d'octroyer une subvention au profit d'un administré ayant constitué un dossier concernant de travaux « autonomie de la personne » et validé l'enveloppe globale financière de 500 €.

### **2.4 – Association Musiques Magiques**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021 d'un montant de 5 000 €.

### **2.5 – Décisions modificatives 2021**

L'Assemblée a entériné la décision modificative budgétaire exposée pour le budget principal.

### **2.6 – Budget annexe ZA du Bray 2 : versement d'une avance remboursable**

Il a été décidé de verser une avance remboursable en provenance du Budget Principal sur le Budget annexe ZA du Bray 2 afin de permettre l'équilibre du budget annexe concerné.

### **2.7 – Budgets 2021 : rattachement de charges et de produits**

L'Assemblée a pris acte de la non-comptabilisation du rattachement de charges et de produits sur les budgets annexes Base de Loisirs, Habitation Légères de Loisirs, Ordures ménagères, Centre de santé, SPANC, Location-vente de bâtiments industriels, Aménagement de terrains ZA Pressoir 1 et 2, Zone d'activités du Bray, Zone commerciale du Bray, Zone d'activités du Bray 2, ZA la Pocherie, ZA les Chapelles et ZA la Borde.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison, notamment pour les dépenses, de la non-réception par l'ordonnateur de pièce justificative.

### **2.8 – Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2022**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 avant le vote du budget primitif 2022.

\*\*\*\*\*

#### **Information du Président – Prochaine date à retenir :**

Conseil communautaire : 27 janvier 2022 à 19 h 30 (Saint-Calais)

Levée de séance à 22h 00

A Saint Calais, le 16 décembre 2021

Le Président,  
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRUYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS